



Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €  
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

## **CONGES BTP – CAISSE DE LA REUNION**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
1 rue du Pont, 97400 Saint-Denis

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 octobre 2021



## CONGES BTP – CAISSE DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 1 rue du Pont, 97400 Saint-Denis

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 octobre 2021

Aux membres de l'association,

#### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CONGES BTP – CAISSE DE LA REUNION relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

---

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application des règles spécifiques au secteur d'activité de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 14 avril 2022

**Le Commissaire aux comptes**



**EXA**  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Frédéric ANDRE**



# COMPTES ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2021

*Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes*



# SOMMAIRE

ACTIF.....	4
PASSIF.....	5
COMPTE DE RESULTAT .....	7
NOTES GENERALES .....	9
Note1    FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	9
Note 2    PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	9
NOTES RELATIVES AU BILAN.....	12
Note 1    IMMOBILISATIONS.....	12
Note 2    TITRES DE PARTICIPATION .....	12
Note 3    PRETS.....	13
Note 4    ADHERENTS.....	13
Note 5    ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES .....	13
Note 6    VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE .....	14
Note 7    COMPTES DE REGULARISATION.....	14
Note 8    FONDS PROPRES .....	14
Note 9    PROVISIONS .....	15
Note 10   EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES .....	15
Note 11   FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	16
Note 12   DETTE SUR BENEFICIAIRES D'INDEMNITES .....	16
Note 13   ETAT DES ECHEANCES DES DETTES.....	16
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	17
Note 14   RESULTAT TECHNIQUE.....	17
Note 15   RESULTAT D'EXPLOITATION .....	18
Note 16   RESULTAT FINANCIER.....	19
Note 17   RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	19
AUTRES INFORMATIONS.....	19
Note 18   EVENEMENTS POST-CLOTURE .....	19
Note 19   ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	19
Note 20   EFFECTIF.....	20
Note 21   COMBINAISON DES COMPTES .....	20

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

# BILAN

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes



# ACTIF

ACTIF		31/10/21			31/10/20
		Brut	Amorts. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Logiciels	748 316	714 149	34 167	41 842
	Immobilisations incorporelles en cours	126 837	-	126 837	55 194
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Constructions et agencements	496 164	426 111	70 053	89 681
	Autres immobilisations corporelles	189 866	128 554	61 312	37 189
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	<b>Immobilisations financières</b>				
	Participations SCI	473 855	-	473 855	473 855
	Prêt SCI Centre du Bâtiment	43 138	-	43 138	77 688
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>2 078 176</b>	<b>1 268 814</b>	<b>809 362</b>	<b>775 449</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>Créances</b>				
	Créances sur adhérents	16 133 277	389 764	15 743 514	15 290 185
	Autres créances	14 084 078	-	14 084 078	11 677 909
	<b>Divers</b>				
	Valeurs mobilières de placement et DAT	26 998 480	2 322	26 996 158	26 399 417
	Disponibilités	60 104 308	-	60 104 308	47 513 650
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT</b>		<b>117 320 144</b>	<b>392 086</b>	<b>116 928 058</b>	<b>100 881 160</b>
	Charges constatées d'avance	18 748	-	18 748	11 814
<b>TOTAL III - COMPTES DE REGULARISATION</b>		<b>18 748</b>	<b>-</b>	<b>18 748</b>	<b>11 814</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>119 417 068</b>	<b>1 660 900</b>	<b>117 756 168</b>	<b>101 668 423</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes



# PASSIF

PASSIF		31/10/21	31/10/20
CAPITAUX PROPRES	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	100 616	100 616
	Réserve statutaire	2 926 008	2 811 033
	Réserve facultative	16 937 853	18 892 717
	Résultat de l'exercice	4 317 906	- 1 839 889
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>		<b>24 282 382</b>	<b>19 964 477</b>
	Provisions pour risques et charges	35 469 488	29 836 752
<b>TOTAL II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>35 469 488</b>	<b>29 836 752</b>
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 975	15 162
	Dettes fournisseurs	142 501	166 205
	Dettes sur adhérents	230 531	290 641
	Dettes sur bénéficiaires d'indemnités	49 505 491	45 764 878
	Dettes sociales et fiscales	2 376 823	779 386
	Autres dettes	965 655	562 471
<b>TOTAL III - DETTES</b>		<b>53 222 977</b>	<b>47 578 742</b>
	Produits constatés d'avance	4 781 321	4 288 452
<b>TOTAL IV - COMPTES DE REGULARISATION</b>		<b>4 781 321</b>	<b>4 288 452</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>117 756 168</b>	<b>101 668 423</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

# COMPTE DE RESULTAT

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes



COMPTE DE RESULTAT		31/10/21	31/10/20
RESULTAT TECHNIQUE	Produits techniques	82 227 613	71 522 667
	Majorations et Pénalités	428 856	45 690
	Ristourne accordée aux adhérents		
	<b>Produits techniques</b>	<b>82 656 469</b>	<b>71 568 357</b>
	Charges techniques et indemnités	45 801 548	43 480 584
	Pertes sur majorations et pénalités	17 074	5 304
	Dotations aux provisions sur créances adhérents	3 157 443	2 631 099
	Dotations aux provisions majorations et pénalités	274 759	123 335
	dotation provision pour congés restant à payer	26 945 775	24 267 042
	Créances irrécouvrables sur adhérents (RJ , LJ)	648 919	481 886
	<b>Charges techniques</b>	<b>76 845 518</b>	<b>70 989 250</b>
	<b>Résultat technique sur exercice en cours</b>	<b>5 810 951</b>	<b>579 107</b>
	Reprises de provisions sur créances adhérents	2 664 574	2 422 503
	Majorations et pénalités	196 823	214 580
	Reprises provision sur congés a payer	21 351 020	17 212 640
	Reprise provision sur majorations	213 976	251 205
	produits sur exercices antérieurs	29 246	32 487
<b>produits techniques sur exercices antérieurs</b>	<b>24 455 639</b>	<b>20 133 415</b>	
Congés et charges sociales sur exercices antérieurs	22 510 337	19 192 048	
Pertes sur cotisations et accessoires exercices antérieurs	2 256 228	1 982 441	
<b>Charges techniques sur exercices antérieurs</b>	<b>24 766 565</b>	<b>21 174 489</b>	
<b>résultat technique sur exercices antérieurs</b>	<b>-310 926</b>	<b>-1 041 073</b>	
<b>Total résultat technique</b>	<b>5 500 025</b>	<b>-461 966</b>	
GESTION ADMINISTRATIVE	Produits de la gestion administrative		
	<b>Produits de la gestion administrative</b>		
	Achats & charges externes	456 781	489 255
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 397	10 634
	Salaires et traitements	829 712	725 126
	Charges sociales	386 689	350 956
	Dotations aux amortissements	67 882	81 986
	Dotations aux provisions	28 139	37 913
<b>Charges de la gestion administrative</b>	<b>1 782 601</b>	<b>1 695 870</b>	
<b>Résultat de la gestion administrative</b>	<b>-1 782 601</b>	<b>-1 695 870</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 717 424</b>	<b>-2 157 836</b>	
RESULTAT FINANCIER	Produits nets des placements	654 550	314 598
	Autres produits financiers		
	Reprise provision sur autres produits financiers		46 847
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>654 550</b>	<b>361 445</b>
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 463
Dot aux provision sur autres produits financiers	2 322		
<b>Total des charges financières</b>	<b>2 322</b>	<b>6 463</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>652 228</b>	<b>354 981</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>4 369 652</b>	<b>-1 802 855</b>	
RLT EXCEPTIONNEL	Sur opérations de gestion	414	7 000
	Sur opérations en capital	7 300	4 300
	Reprise de provision		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>7 714</b>	<b>11 300</b>
	Sur opérations de gestion		119
	Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions			
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>119</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>7 714</b>	<b>11 181</b>	
Impôts sur produits financiers	-59 460	-48 215	
Total des produits	107 774 372	92 074 517	
Total des charges	103 456 466	93 914 407	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 317 906</b>	<b>-1 839 889</b>	

# ANNEXE

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes



## CONGÉS BTP – Caisse de la Réunion

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la Caisse de congés Payés du Bâtiment de la Réunion, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Les comptes annuels de CONGÉS BTP – Caisse de la Réunion, présentés en euros, se composent d'un bilan dont le total s'élève au 31 octobre 2021 à 117 756 168,28 € et d'un compte de résultat présenté sous forme de liste qui dégage un résultat bénéficiaire de 4 317 905,61 €.

L'exercice couvre une période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021.

### NOTES GENERALES

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

#### Note 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contrairement à l'exercice précédent, pour lequel le recours à l'activité partielle avait fortement impacté le résultat par une baisse des cotisations, on note sur cet exercice un bien moindre recours à ce dispositif.

La hausse des cotisations qui en a découlé explique l'amélioration sensible du résultat technique sur cet exercice.

#### Note 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau des Caisses de Congés Payés du Bâtiment et des Travaux Publics et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements CRC ANC 2018-06).

#### 2.1 Notion d'exercice comptable.

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de douze mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir ;

- exercices « clos » (c'est-à-dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- exercice « bilan » (c'est-à-dire exercice en liquidation) ;
- exercice « en cours » (c'est-à-dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en deux parties ;

- le résultat des exercices « clos » (c'est-à-dire le reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;

- le résultat de l'exercice en cours, qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

## 2.2 Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend deux parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

## 3. Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire suivant une durée de vie économique prévue.

### 3.1 Immobilisations incorporelles

Plan d'amortissement

Nature d'immobilisation	Durée d'utilité	Taux d'amortissement
Logiciel généraliste	3 ans	33 %
Logiciel spécifique	4 ans	25 %

### 3.2 Immobilisations corporelles

Plan d'amortissement

Nature d'immobilisation	Durée d'utilité	Taux d'amortissement
Constructions	20 ans	5 %
Agencement immobilier	10 ans	10 %
Agencement mobilier	5 ans	20 %
Matériel de transport	4 ans	25 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	4 ans	25 %

### 3.3 Immobilisations en cours

Les Immobilisations en cours correspondent à des développements informatiques de la société ATLANTE non finalisés au 31 octobre 2021.

Ils se montent à 126 836,54 euros et concernent les projets suivants :

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Montant	Commentaire
ATLANTE : ossature	100%	17 088,76 non livré au 31/10
ATLANTE : DSN	100%	17 088,76 non livré au 31/10
ATLANTE : acteurs	100%	17 278,62 non livré au 31/10
ATLANTE : portail SI	100%	17 278,62 non livré au 31/10
ATLANTE : Paramétrages	100%	11 772,26 non livré au 31/10
ATLANTE : Conges phase 1	100%	23 164,76 non livré au 31/10
ATLANTE : Conges phase 2	100%	23 164,76 non livré au 31/10
<b>Total</b>		<b>126 836,54</b>

### 3.4 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée du coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 4. Adhérents

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

En application des dispositions du plan comptable applicable aux Caisses des congés du BTP, les cotisations non réglées dans le délai de quatre mois ne font pas l'objet d'une provision, mais sont portées au passif du bilan au compte 487200 « Cotisations émises sans engagement de congés » (comptes de régularisation).

### 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

#### 5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».

En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

#### 5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés à leur coût d'achat (hors frais accessoires).

La caisse procède, en date du 31 octobre, à une opération de vente – rachat sur l'ensemble du portefeuille disponible afin de constater dans le résultat de l'exercice les produits financiers générés par ces valeurs (certaines valeurs mobilières étant à terme fixe, cette opération ne peut être effectuée).

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

### 6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain(e). Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par la caisse, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

### 7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations, ...

# NOTES RELATIVES AU BILAN

## Note 1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

### IMMOBILISATIONS

	31/10/2020	acquisitions	cessions	31/10/2021
Logiciels	728 716	19 601		748 316
<b>total immos incorporelles</b>	<b>728 716</b>	<b>19 601</b>		<b>748 316</b>
Constructions	81 804			81 804
Agencements installations	410 932	3 428		414 360
<b>Total constructions et agencements</b>	<b>492 736</b>	<b>3 428</b>		<b>496 164</b>
matériel de transport	48 682	24 000	15 892	56 790
mobilier et matériel de bureau	84 348	2 192	4 511	82 029
matériel informatique	63 856	15 482	28 291	51 047
<b>total autres immos corporelles</b>	<b>196 886</b>	<b>41 674</b>	<b>48 694</b>	<b>189 866</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 418 338</b>	<b>64 702</b>	<b>48 694</b>	<b>1 434 347</b>

### AMORTISSEMENTS

	31/10/2020	dotations	reprises	31/10/2021
Logiciels	686 874	27 276		714 149
<b>total immos incorporelles</b>	<b>686 874</b>	<b>27 276</b>		<b>714 149</b>
Constructions	49 083	4 090		53 173
Agencements installations	353 973	18 965		372 938
<b>Total constructions et agencements</b>	<b>403 056</b>	<b>23 055</b>		<b>426 111</b>
matériel de transport	27 975	11 847	15 892	23 930
mobilier et matériel de bureau	79 309	1 941	4 511	76 740
matériel informatique	52 411	3 763	28 291	27 884
<b>total autres immos corporelles</b>	<b>159 696</b>	<b>17 552</b>	<b>48 694</b>	<b>128 554</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 249 625</b>	<b>67 882</b>	<b>48 694</b>	<b>1 268 814</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

## Note 2 TITRES DE PARTICIPATION

En €	31/10/20	augmentations	diminutions	31/10/21
S.C.I. Centre du bâtiment	473 855			473 855
<b>Total participations</b>	<b>473 855</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>473 855</b>

SCI Centre du bâtiment : La Caisse de congés payés de la Réunion détient 95,90% des parts de cette SCI propriétaire de l'immeuble abritant les locaux de la Caisse à Saint-Denis et dont l'activité consiste à en assurer l'entretien.



### Note 3 PRETS

En €	31/10/20	augmentations	diminutions	31/10/21
S.C.I. Centre du bâtiment	77 688		34 550	43 138
<b>Total prêts</b>	<b>77 688</b>	-	<b>34 550</b>	<b>43 138</b>

Ces prêts correspondent aux avances effectuées lors de la construction (en 1976 pour la SCI centre) et lors de l'entretien de ces immeubles. Ils s'amortissent par imputation du loyer annuel.

### Note 4 ADHERENTS

Données en €

LIBELLES	31/10/21	31/10/20
Adhérents, cotisations congés	9 153 837	7 968 383
Adhérents, cotisations congés à recevoir	6 979 440	6 714 304
Créances sur adhérents	16 133 277	14 682 687
- Dépréciation des adhérents (principal et accessoires)	5 171 085	4 536 708

### Note 5 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

En €	Brut	Provisions	Net	dont à moins d'un an
Adhérents - cotisations et accessoires émis	9 153 837	389 764	8 764 073	9 153 837
Adhérents - cotisations non émises	6 979 440		6 979 440	6 979 440
<b>Total créances adhérents</b>	<b>16 133 277</b>	<b>389 764</b>	<b>15 743 514</b>	<b>16 133 277</b>
Avances et acompte au personnel	22 300		22 300	22 300
En comptes divers sur congés versés et à verser	957 903		957 903	957 903
Acomptes versés à L'urssaf	13 102 275		13 102 275	13 102 275
Formation continue	1 601		1 601	1 601
<b>Total autres créances</b>	<b>14 084 078</b>		<b>14 082 478</b>	<b>14 082 478</b>

Précision : la provision pour dépréciation porte uniquement sur les accessoires et frais impayés. Comme précisé au paragraphe 4 de la note 2 ci-avant, les cotisations impayées ne sont pas dépréciées mais reclassées en comptes de régularisation au passif du bilan. Au 31 octobre 2021, le montant de ces cotisations impayées s'élève à 4 781 320 €.

## Note 6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Données en €

LIBELLES	31/10/2021	31/10/2020
Obligations	12 753 489	12 532 762
SICAV Monétaires		
FCP	1 736 759	1 633 083
Comptes à terme	6 821 343	6 794 250
Autres placements	5 686 889	5 439 322
<b>Valeurs mobilières de placement et DAT =</b>	<b>26 998 480</b>	<b>26 399 417</b>
Provision pour dépréciation	2 322	0
<b>Montant net</b>	<b>26 996 158</b>	<b>26 399 417</b>
Comptes courants rémunérés	55 447	13 755 893
Comptes courants et caisse	5 704 090	6 118 623
Comptes sur livrets	54 066 976	27 410 605
Intérêts courus	277 795	228 529
	<b>60 104 308</b>	<b>47 513 650</b>

Comptes annexes au rapport  
du commissaire aux comptes

## Note 7 COMPTES DE REGULARISATION

Données en €

LIBELLES	31/10/21	31/10/20
<b>ACTIF</b>		
Charges constatées d'avance	18 748	11 814
<b>PASSIF</b>		
Cotisations émises sans engagement de congés	4 781 321	4 288 452

*Cotisations émises sans engagement de congés* : la caisse applique les dispositions du plan comptable applicable aux Caisses des congés du BTP, selon lesquelles les cotisations non réglées dans le délai de quatre mois ne font pas l'objet d'une provision, mais sont portées au passif du bilan au compte 487200 « Cotisations émises sans engagement de congés » (comptes de régularisation).

## Note 8 FONDS PROPRES

	31/10/20	augmentation	diminution	31/10/21
Réserve légale	100 616			100 616
Réserve statutaire	2 811 033	114 975		2 926 008
Autres réserves	18 892 717		1 954 864	16 937 853
Résultat de l'exercice	-1 839 889	4 317 906	-1 839 889	4 317 906
	<b>19 964 477</b>	<b>4 432 881</b>	<b>114 975</b>	<b>24 282 382</b>

La variation de ce poste est principalement liée à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2020 en conformité avec la décision de l'assemblée générale du 23 Avril 2021.

**Réserves légale et statutaire** : En vertu de l'article 27 des statuts, « *le fonds de réserve doit être maintenu à un niveau au moins égal à 1/24ème des cotisations conges encaissées au titre du dernier exercice clos* »

Pour cet exercice cela correspond à un montant minimum de 2 838 659 euros. Le total des réserves légales et statutaires étant de 3 026 624 euros, le minimum est atteint.

## Note 9 PROVISIONS

Données en €	31/10/20	Augmentations	Diminutions	31/10/21
Provisions pour congés et charges restant dus	29 548 585	26 955 617	21 351 020	35 153 181
Provisions pour cotisations de retraite à rembourser	-	-	-	-
<b>PROVISIONS TECHNIQUES (I) =</b>	<b>29 548 585</b>	<b>26 955 617</b>	<b>21 351 020</b>	<b>35 153 181</b>
Provisions pour pensions et obligations similaires	288 167	28 139	-	316 306
<b>PROVISIONS D'EXPLOITATION (II) =</b>	<b>288 167</b>	<b>28 139</b>	<b>-</b>	<b>316 306</b>
<b>Total (I)+(II)</b>	<b>29 836 752</b>	<b>26 983 756</b>	<b>21 351 020</b>	<b>35 469 488</b>

**Provision pour congés et charges restant dus** : Montant des indemnités congés à verser aux salariés d'adhérents pour lesquels nous n'avons pas de DNA ou pour lesquels nous avons un écart sur la DNA : 719 K€.

Montant des indemnités congés à verser aux salariés d'adhérents douteux dont la date de responsabilité est antérieure à la date à jour : 73 K€.

Montant des indemnités congés à verser aux salariés ayant opté pour l'étalement des congés et n'ayant pas pris leurs congés à ce jour : 34 361 K€.

**Provision pour pensions et obligations similaires** : Correspond aux primes de départ en retraite, y compris les charges sociales, à verser aux salariés lors de leur départ en retraite. Celle-ci est calculée en fonction de l'ancienneté et de la rémunération du salarié.

## Note 10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	31/10/20	Augmentations	Diminutions	31/10/21
Banques, soldes créditeurs	15 162		13 187	1 975

**Note 11 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	31/10/21	31/10/20
Fournisseurs, biens et services	51 867	58 625
Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs factures non parvenues	90 634	107 580
	142 501	166 205

**Note 12 DETTES SUR BENEFICIAIRES D'INDEMNITES**

*Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes*

en €	Indemnités CP déjà payées au 28/02/2022	Indemnités CP différées (évaluation au 28/02/22)	Total indemnités payées
Indemnités congés bruts	40 412 328	882 722	41 295 049
Cotisations de SS	4 733 739	110 307	4 844 046
Cotisations retraite	1 652 915	37 646	1 690 561
Cotisations chômage	1 639 807	35 899	1 675 706
Cotisations AGFF	115	14	129
<b>Total indemnités et charges</b>	<b>48 438 904</b>	<b>1 066 587</b>	<b>49 505 491</b>
<b>Total dettes sur bénéficiaires d'indemnités</b>			<b>49 505 491</b>

**Note 13 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

	31/10/21	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	1 975	1 975		
Fournisseurs et comptes rattachés	142 501	142 501		
Adhérents créditeurs	230 531	230 531		
Dettes sur bénéficiaires d'indemnités	49 505 491	49 505 491		
Dettes fiscales et sociales	2 376 823	2 376 823		
Autres dettes	965 655	965 655		
	53 222 977	53 222 977	-	-

## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### Note 14 RESULTAT TECHNIQUE

COMPTE DE RESULTAT		31/10/21	31/10/20
RESULTAT TECHNIQUE	Produits techniques	82 227 613	71 522 667
	Majorations et Pénalités	428 856	45 690
	Ristourne accordée aux adhérents		
	<b>Produits techniques</b>	<b>82 656 469</b>	<b>71 568 357</b>
	Charges techniques et indemnités	45 801 548	43 480 584
	Pertes sur majorations et pénalités	17 074	5 304
	Dotations aux provisions sur créances adhérents	3 157 443	2 631 099
	Dotations aux provisions majorations et pénalités	274 759	123 335
	dotation provision pour congés restant à payer	26 945 775	24 267 042
	Créances irrécouvrables sur adhérents (RJ , LJ)	648 919	481 886
	<b>Charges techniques</b>	<b>76 845 518</b>	<b>70 989 250</b>
	<b>Résultat technique sur exercice en cours</b>	<b>5 810 951</b>	<b>579 107</b>
	Reprises de provisions sur créances adhérents	2 664 574	2 422 503
	Majorations et pénalités	196 823	214 580
	Reprises provision sur congés a payer	21 351 020	17 212 640
	Reprise provision sur majorations	213 976	251 205
	produits sur exercices antérieurs	29 246	32 487
	<b>produits techniques sur exercices antérieurs</b>	<b>24 455 639</b>	<b>20 133 415</b>
	Congés et charges sociales sur exercices antérieurs	22 510 337	19 192 048
	Pertes sur cotisations et accessoires exercices antérieurs	2 256 228	1 982 441
<b>Charges techniques sur exercices antérieurs</b>	<b>24 766 565</b>	<b>21 174 489</b>	
<b>résultat technique sur exercices antérieurs</b>	<b>-310 926</b>	<b>-1 041 073</b>	
<b>Total résultat technique</b>	<b>5 500 025</b>	<b>-461 966</b>	

Les charges techniques et indemnités correspondent aux éléments suivants :

	Indemnités CP versées (entre le 1/11/20 et le 31/10/21)	Indemnités CP 2021 versées entre le 01/11/2021 et le 28/02/2022	Indemnités CP différées (évaluation au 28/02/22)	TOTAL
Congés bruts	443 610	36 783 907	882 722	38 110 239
Charges de SS	32 253	4 363 818	110 307	4 506 379
Charges retraite	28 331	1 511 734	37 646	1 577 712
Charges Assedic	18 979	1 491 931	35 899	1 546 810
Charges AGFF	103		14	117
Cotis. Surcompensation				37 418
Frais de contentieux				22 874
<b>TOTAL</b>	<b>523 277</b>	<b>44 151 391</b>	<b>1 066 588</b>	<b>45 801 548</b>

Il est à noter que les frais de contentieux non récupérables sur adhérents, qui étaient auparavant classés au niveau des charges d'exploitation en « achats et charges externes », ont été reclassés au niveau des charges techniques pour un montant de 22 874 euros.

Les charges techniques sur exercices antérieurs correspondent aux éléments suivants :

Charges techniques exercices antérieurs	Montant
Régularisations sur cotisations antérieures	163 864
Cotisations et frais antérieurs irrécouvrables	2 085 774
Paiements de congés sur exercices antérieurs	22 510 337
Charges diverses sur congés et cotisations antérieures	6 590
	<b>24 766 565</b>

**Cotisations et frais antérieurs irrécouvrables** : Pertes constatées sur adhérents clôturés suite à la cessation de leur activité (LJ, RJ).

**Paiements de congés sur exercices antérieurs** : Congés et charges sociales payés aux salariés des adhérents ayant régularisé leur situation de l'exercice précédent ou apurés leurs congés précédents.

## Note 15 RESULTAT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

Résultat de la gestion administrative		31/10/21	31/10/20
GESTION ADMINISTRATIVE	Produits de la gestion administrative		
	<b>Produits de la gestion administrative</b>		
	Achats & charges externes	456 781	489 255
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 397	10 634
	Salaires et traitements	829 712	725 126
	Charges sociales	386 689	350 956
	Dotations aux amortissements	67 882	81 986
	Dotations aux provisions	28 139	37 913
	<b>Charges de la gestion administrative</b>	<b>1 782 601</b>	<b>1 695 870</b>
<b>Résultat de la gestion administrative</b>		<b>-1 782 601</b>	<b>-1 695 870</b>

**Note 16 RESULTAT FINANCIER**

<b>Résultat financier</b>		<b>31/10/21</b>	<b>31/10/20</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	Produits nets des placements	654 550	314 598
	Autres produits financiers		
	Reprise provision sur autres produits financiers		46 847
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>654 550</b>	<b>361 445</b>
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 463
	Dot aux provision sur autres produits financiers	2 322	
	<b>Total des charges financières</b>	<b>2 322</b>	<b>6 463</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>652 228</b>	<b>354 981</b>

**Note 17 RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<b>Résultat Exceptionnel</b>		<b>31/10/21</b>	<b>31/10/20</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Sur opérations de gestion	414	7 000
	Reprise de provision		
	Sur opérations en capital	7 300	4 300
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>7 714</b>	<b>11 300</b>
	Sur opérations de gestion		119
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions			
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>119</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>7 714</b>	<b>11 181</b>

**AUTRES INFORMATIONS****Note 18 EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Néant

**Note 19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

Néant

**Note 20 EFFECTIF**

Effectifs (ETP)	ETP Cadres	ETP Etam	TOTAL
4° TRIMESTRE 2020	6,00	8,00	14
1° TRIMESTRE 2021	6,00	8,00	14
2° TRIMESTRE 2021	6,00	8,00	14
3° TRIMESTRE 2021	6,00	8,54	15
ETP - Moyenne trimestrielle de l'exercice	6	8	14

*Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes*

**Note 21 COMBINAISON DES COMPTES**

Congés BTP-Caisse de la Réunion est intégrée dans le périmètre de combinaison du réseau des Caisses Congés Intempéries BTP.

L'entité combinante est :  
L'Union des Caisses de France  
24, rue Dantzig – 75015 Paris.